

Procès-verbal décisionnel

Plénum du 28 avril 2026

54 Conseillères et Conseillers généraux sont présents

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 mars 2026

Le procès-verbal du 10 février 2026 est **accepté** par 49 oui, 0 non et 0 abstention.

2. Crédits supplémentaires

8 crédits supplémentaires ont été transmis par la ville concernant 2025.

Ils ont tous été traités par la COGEST et présentés au Conseil général.

3. Etude et vote du message « Modification partielle du RCCZ »

Le vote d'entrée en matière a eu lieu au Plénum du 7 octobre 2025 et **accepté** par 44 oui, 5 non et 4 abstentions.

- › Un total de 110 amendements a été présenté.
- › 5 amendements ont été retirés
- › 12 amendements ont été opposés entre eux
- › 61 amendements ont été acceptés
- › 35 amendements ont été refusés

Le message de « modification partielle du RCCZ » tel qu'amendé a été **accepté** par 37 oui, 16 non, 0 abstention

4. Interpellation « Facturation des services de la PRVC à l'occasion d'une manifestation »

Cette interpellation, déposée par le Conseiller général Rémy Mottier du Parti socialiste, questionne la Municipalité sur la légitimité et la proportionnalité de la facturation d'une manifestation par la PRVC au regard des droits fondamentaux et de la jurisprudence.

Réponse concise de la réponse de la Municipalité

La Municipalité précise que la facturation de CHF 26'510.- fait suite au maintien de la manifestation malgré les refus confirmés de la Ville et du Conseil d'État. Fondé sur la loi cantonale sur la police et le règlement communal, ce montant, calculé de manière restrictive, couvre uniquement les heures effectives de l'événement et l'engagement des

pompier. Le Conseil municipal souligne que la liberté de manifester n'est pas remise en cause, la facturation découlant uniquement du non-respect délibéré d'une décision administrative. Enfin, la Ville s'en remet à la justice concernant la compatibilité légale de la pratique, un recours étant actuellement pendant devant le Tribunal cantonal.

5. Information de la Municipalité

Le Président de la Municipalité présente plusieurs points d'actualité, dont le projet participatif « Un futur en politique » réunissant 430 élèves ce 30 avril. Il confirme l'opposition de la Ville à la fermeture de la poste de Sion-Nord, avec une manifestation prévue le 29 mai, en collaboration avec syndicom. Concernant le patrimoine, la modernisation de l'éclairage de Valère et Tourbillon se poursuit jusqu'en 2027. Un appel au volontariat est lancé au personnel communal pour appuyer les services de secours lors de catastrophes naturelles. Sur le plan de l'attractivité, Sion enregistre des nuitées records, suite aux événements organisés sur sol sédunois en 2025 et prévoit une montée en gamme de son tournoi de tennis. En parallèle, les concours pour le nouveau CO Est et l'aménagement du site de la Brasserie suivent leur cours.

Le Président mentionne également l'inauguration des nouvelles cuisines du CO de Saint-Guérin et invite à visiter l'exposition de la Maison de la Nature. Enfin, ce printemps sera marqué par une forte activité associative et culturelle, la réception de la présidente du Grand Conseil et les divers festivals de musique régionaux (Amicale des fanfares, Union chorale et musiques du Valais central, Festival des Musiques du Valais central).

6. Divers et questions

Finalement la Municipalité a répondu aux 8 questions écrites des membres du Conseil général, ainsi qu'à quelques questions orales.

Jean Pierre Bodrito, Vice-Président du Conseil Général de Sion, 30.04.2026